

Remplace la date 08-août-2025

Date de révision 07-avr.-2026

Numéro de révision 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 13678

Numéro du fiche de données de sécurité 13678

Nom du produit DOWSIL 2-2078 FLUID

Autres moyens d'identification

Reach Registration Notes Exonéré - polymère exempté par l'article 2, paragraphe 9
Ce produit n'est pas classé comme dangereux, les informations contenues dans cette fiche technique sont données à titre indicatif uniquement.

Nom de la substance Aminopropyl-, phénylsilsesquioxanes à terminaison triméthylsiloxyle

Numéro CAS 717908-03-7

Synonymes DOW CORNING 2-2078 FLUID

Substance pure/mélange Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Cosmétiques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
BEL

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008
Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé

Mentions de danger
Non classé

Mentions de danger spécifiques de l'UE EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
AMINOPROPYL-, PHENYL SILSESQUIOXANES TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED 717908-03-7	<= 100%	Aucune donnée disponible	-	Non classé	-	-	-
REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)T RISOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE 70131-69-0	>= 4.0 - <= 7.0 %	Aucune donnée disponible	939-487-8	Acute Tox. 2 (H330)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë**

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
AMINOPROPYL-, PHENYL SILSESQUIOXANES TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED 717908-03-7	> 2000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRAISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRAISILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE 70131-69-0	> 2000	> 2000	= 0.467	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Conseils généraux	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de

symptômes.

Ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Yeux

Peut provoquer une légère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Le traitement de l'exposition doit viser à contrôler les symptômes et l'état clinique du patient.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂). Sable sec.

Incendie majeur

PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Retour de flamme possible à partir de points très éloignés. L'exposition aux produits de combustion peut constituer un danger pour la santé. En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Oxydes d'azote (NO_x). Formaldéhyde. Benzène. Éthanol.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Code d'action d'urgence (EAC)

•3Y

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Éliminer les sources d'ignition. Suivre les précautions pour une manipulation sûre décrites dans cette fiche de données de sécurité.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Supprimer (abattre) les gaz/vapeurs/brouillards avec un jet d'eau pulvérisée. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Évitez de renverser. Éviter le rejet dans l'environnement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Conserver à l'écart des matériaux suivants. Agents comburants forts. Explosibles. Gaz.
Matériaux d'emballage	Matériau de récipient/équipement non adapté. Aucun(e) connu(e).
Classe d'entreposage (TRGS 510)	LGK 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM)	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
---	---

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition	Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites
-----------------------------	--

d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5- HEXAMETHYL-3- PHENYL-3- ((TRIMETHYLSILYL)OXY)T RISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7- HEXAMETHYL-3,5- DIPHENYL-3,5- BIS[(TRIMETHYLSILYL)OX Y]TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9- HEXAMETHYL-3,5,7- TRIPHENYL-3,5,7- TRIS((TRIMETHYLSILYL)OX Y)PENTASILOXANE 70131-69-0	-	10 mg/kg bw/day [4] [6]	71 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4]

Effets systémiques sur la santé.

[6]

À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5- HEXAMETHYL-3- PHENYL-3- ((TRIMETHYLSILYL)OXY)T RISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7- HEXAMETHYL-3,5- DIPHENYL-3,5- BIS[(TRIMETHYLSILYL)OX Y]TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9- HEXAMETHYL-3,5,7- TRIPHENYL-3,5,7- TRIS((TRIMETHYLSILYL)OX Y)PENTASILOXANE 70131-69-0	5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	17.4 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4]

Effets systémiques sur la santé.

[6]

À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
--------------	-----------------------	------------------	---------------------------	-----------	--------------------

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)T RISOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRISOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASIOXANE 70131-69-0	13.5 mg/kg dry weight (d.w.)	1.35 mg/kg dry weight (d.w.)	-	-	222 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN ISO 16321-1.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Porter des gants de protection en caoutchouc butyle	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Rubber (natural, latex)	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Porter des gants de protection en Néoprène™	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »).	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL")	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Polychlorure de vinyle (PVC).	> 0.35 mm	> 120 minutes

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Protection respiratoire**Type de filtre recommandé :**

Utiliser une protection respiratoire adaptée.

Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type A.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Incolore À Light (or pale) jaune
Odeur	Léger/légère
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation		Indéterminé(e)(s).
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 100 °C	@ 760 mmHg.
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair	71.1 °C	Pensky-Martens closed cup.
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH		Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	2000 mm ² /s	@ 25 °C.
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité		Indéterminé(e)(s).
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Indéterminé(e)(s).
Pression de vapeur		Aucune information disponible.
Densité relative	1.1	
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		non applicable.
Granulométrie		Aucune information disponible
Distribution granulométrique		Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

Propriétés explosives	Non considéré comme explosif.
Liquides inflammables	non applicable
Matières solides inflammables	non applicable
Substances et mélanges auto-échauffants	La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification comme comburant
Corrosif pour les métaux	Non corrosif pour les métaux

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation.
------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Possibilité de réactions dangereuses**

Les matériaux suivants peuvent réagir avec le produit :. Agents comburants forts. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter**Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Oxydes d'azote (NOx). Formaldéhyde. Benzène. Éthanol.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

Inhalation	L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact oculaire	Peut provoquer une légère irritation des yeux.
Contact avec la peau	Un bref contact n'est essentiellement pas irritant pour la peau. Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée de rougeurs locales.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**Symptômes****Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité**

DL50 par voie orale	DL50 par voie orale > 2000 mg/kg
DL50, voie cutanée	DL50, voie cutanée > 2000 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
AMINOPROPYL-, PHENYL SILSESQUIOXANES TRIMETHYLSILOXY-TERMINA TED	> 2000 mg/kg	> 2000 mg/kg	-

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5- HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)T RISOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS[(TRIMETHYLSILYL)OX Y]TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OX Y)PENTASILOXANE	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	=0.467 mg/l (Rat) 4h
---	----------------------	-------------------------	------------------------

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Corrosion/irritation cutanée**

Un bref contact n'est essentiellement pas irritant pour la peau. Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée de rougeurs locales.

AMINOPROPYL-, PHENYL SILSESQUIOXANES TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED (717908-03-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée de rougeurs locales.

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5- HEXAMETHYL-3- PHENYL-3- ((TRIMETHYLSILYL)OXY)T RISOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5- DIPHENYL-3,5- BIS[(TRIMETHYLSILYL)OX Y]TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9- HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7- TRIS((TRIMETHYLSILYL)OX Y)PENTASILOXANE (70131-69-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut provoquer une légère irritation des yeux.

AMINOPROPYL-, PHENYL SILSESQUIOXANES TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED (717908-03-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation des yeux

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5- HEXAMETHYL-3- PHENYL-3- ((TRIMETHYLSILYL)OXY)T RISOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5- DIPHENYL-3,5- BIS[(TRIMETHYLSILYL)OX Y]TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9- HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7- TRIS((TRIMETHYLSILYL)OX Y)PENTASILOXANE (70131-69-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation des yeux Une blessure à la cornée est peu probable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas un sensibilisant cutané.

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Résultats sur l'humain	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

AMINOPROPYL-, PHENYL SILSESQUIOXANES TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED (717908-03-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Résultats sur l'humain	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5- HEXAMETHYL-3- PHENYL-3- ((TRIMETHYLSILYL)OXY)T RISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7- HEXAMETHYL-3,5- DIPHENYL-3,5- BIS[(TRIMETHYLSILYL)OX Y]TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9- HEXAMETHYL-3,5,7- TRIPHENYL-3,5,7- TRIS((TRIMETHYLSILYL)OX Y)PENTASILOXANE (70131-69-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

Mutagenicité sur les cellules germinales Non mutagène.

Informations sur les composants

AMINOPROPYL-, PHENYL SILSESQUIOXANES TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED (717908-03-7)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5- HEXAMETHYL-3- PHENYL-3- ((TRIMETHYLSILYL)OXY)T RISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7- HEXAMETHYL-3,5- DIPHENYL-3,5- BIS[(TRIMETHYLSILYL)OX Y]TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9- HEXAMETHYL-3,5,7- TRIPHENYL-3,5,7- TRIS((TRIMETHYLSILYL)OX Y)PENTASILOXANE (70131-69-0)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5- HEXAMETHYL-3- PHENYL-3- ((TRIMETHYLSILYL)OXY)T RISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7- HEXAMETHYL-3,5- DIPHENYL-3,5- BIS[(TRIMETHYLSILYL)OX Y]TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9- HEXAMETHYL-3,5,7- TRIPHENYL-3,5,7- TRIS((TRIMETHYLSILYL)OX Y)PENTASILOXANE (70131-69-0)

Méthode	Espèce	Résultats
		Dans les études animales, n'a pas interféré avec la reproduction

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5- HEXAMETHYL-3- PHENYL-3- ((TRIMETHYLSILYL)OXY)T RISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7- HEXAMETHYL-3,5- DIPHENYL-3,5- BIS[(TRIMETHYLSILYL)OX Y]TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9- HEXAMETHYL-3,5,7- TRIPHENYL-3,5,7- TRIS((TRIMETHYLSILYL)OX Y)PENTASILOXANE (70131-69-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas

					un toxique STOT-SE
--	--	--	--	--	--------------------

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5- HEXAMETHYL-3- PHENYL-3- ((TRIMETHYLSILYL)OXY)T RISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7- HEXAMETHYL-3,5- DIPHENYL-3,5- BIS[(TRIMETHYLSILYL)OX Y]TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9- HEXAMETHYL-3,5,7- TRIPHENYL-3,5,7- TRIS((TRIMETHYLSILYL)OX Y)PENTASILOXANE (70131-69-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs supplémentaires.

Danger par aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5- HEXAMETHYL-3- PHENYL-3- ((TRIMETHYLSILYL)OXY)T RISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7- HEXAMETHYL-3,5- DIPHENYL-3,5- BIS[(TRIMETHYLSILYL)OX Y]TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9- HEXAMETHYL-3,5,7- TRIPHENYL-3,5,7- TRIS((TRIMETHYLSILYL)OX Y)PENTASILOXANE (70131-69-0)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
Toxicité aiguë	Brachydanio rerio	CL50	> 500 mg/L	96 heures	
	Lumbricus terrestris	CL50	> 1000 mg/kg	28 jours	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5- HEXAMETHYL-3- PHENYL-3- ((TRIMETHYLSILYL)OXY)T RISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7- HEXAMETHYL-3,5- DIPHENYL-3,5- BIS[(TRIMETHYLSILYL)OX Y]TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9- HEXAMETHYL-3,5,7- TRIPHENYL-3,5,7- TRIS((TRIMETHYLSILYL)OX Y)PENTASILOXANE (70131-69-0)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	Biodégradation 2.2 %	Sur la base des lignes directrices strictes des tests de l'OCDE, ce matériau ne peut pas être considéré comme facilement

			biodégradable ; cependant, ces résultats ne signifient pas nécessairement que le matériau n'est pas biodégradable dans les conditions environnementales.
--	--	--	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5- HEXAMETHYL-3- PHENYL-3- ((TRIMETHYLSILYL)OXY)T RISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7- HEXAMETHYL-3,5- DIPHENYL-3,5- BIS[(TRIMETHYLSILYL)OXY]TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9- HEXAMETHYL-3,5,7- TRIPHENYL-3,5,7- TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE	9

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne pas déverser dans les égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. Ce produit, s'il est éliminé non utilisé et non contaminé, doit être traité comme un déchet dangereux conformément à la directive 2008/98/CE, à condition qu'il remplisse les critères énumérés à l'annexe III de cette directive. Toute pratique d'élimination doit être conforme à toutes les lois nationales et provinciales, ainsi qu'aux arrêtés municipaux et locaux régissant les déchets dangereux. Pour les matériaux usagés, contaminés et résiduels, des évaluations complémentaires peuvent être requises.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales**

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 1436 pour la protection de l'environnement

Allemagne

Classe de danger pour le milieu non dangereux pour l'eau (nwg) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques

aquatique (WGK)

(WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Réglementation Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil.
non applicable

Product restricted per REACH Annex XVII: 75

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
AMINOPROPYL-, PHENYL SILSESQUIOXANES TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED - 717908-03-7	75	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDSL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECI

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**Rapport sur la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H330 - Mortel par inhalation

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
 Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »
 + Sensibilisants

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 5 6 7 8 9 10 11 13 14 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par voie cutanée	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland
Préparée par

Remplace la date 08-août-2025

Date de révision 07-avr.-2026

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité